



Part de coopérateur « B »  
émise par Courant d'Air sc

*Fiche d'informations action*

## 1. Nature du produit

L'instrument offert est une action. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir les risques pour les possibilités de remboursement.

En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

## 2. Principales caractéristiques du produit

Emetteur :	Courant d'Air sc
Prix :	250 €
Types d'actions :	Actions de catégorie B
Politique de dividende :	Le dividende distribué aux associés est modéré suivant les règles CNC <sup>1</sup> ). Ce dividende, qui ne peut dépasser les 6% de la valeur nominale des parts, est fixé lors de l'assemblée générale annuelle.
Droits attachés aux parts :	...
Modalités de composition du conseil d'administration :	Mme Michèle Dethier, représentante de Patrimoine Nature ASBL M. Bernard Portois M. Achim Langer M. Mario Heukemes Mme Andrea Jost
Autres caractéristiques :	...
Valeur de la part au XX :	Toujours à la valeur nominale de 250 €

1 CNC : Conseil National de la Coopérative. « Le dividende octroyé aux associés sur les parts du capital social ne peut dépasser 6 pour cent de la valeur nominale (= montant investi) des parts sociales après retenue du précompte mobilier. »

### 3. Description et but de l'offre

Type d'offre :	(vente en souscription ou autre)
Montant de l'offre :	500 000 €/an...
Nombre d'actions offertes :	2000 parts...
Seuil maximum de parts souscrites par investisseur :	3 parts soit 750 euros
Destinataire de l'offre :	investisseur retail sur le territoire européen
Affectation du produit de l'offre par l'émetteur :	Le capital est utilisé pour le financement des projets de productions d'énergie à base de sources renouvelables développés par la coopérative
Période de l'offre :	L'offre sera suspendue si le capital récolté annuellement dépasse les 500 000 €
Allocation en cas de sursouscription :	Remboursement des derniers arrivés
Autres caractéristiques de l'offre :	néant

### 4. Description de l'émetteur et chiffres-clés

Brève description de l'émetteur et de ses activités (objet social, historique, activités...)		
La société coopérative Courant d'Air a été créée en 2009 pour permettre la participation citoyenne au projet de parc éolien de Waimes, son premier projet. Fin 2019, elle comptait plus de 2500 coopérateurs et avait financé plusieurs autres projets dans le photovoltaïque, l'éolien et l'hydroélectricité. La finalité sociale se traduit par un programme de sensibilisation et d'informations aux enjeux climatiques et plus particulièrement par un travail intense dans les écoles. ....		
Chiffres-clés de l'émetteur : (N.A. si start-up)		
		<b>Année 2019 (en €)</b>
Bilan	Capitaux propres	6 012 050 €
	Endettement	3 206 144 €
Compte de résultat	Chiffre d'affaires	2 210 089 €
	Total des charges	1.926.796 €
	Amortissements	603 306 €
	Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	369 538 €

## 5. Risques de l'investissement

<p>Risque de crédit :</p> <p>Le ratio de solvabilité (montant de fonds propres divisé par le total du bilan) permet d'estimer la proportion des fonds propres par rapport aux fonds étrangers. En règle générale, on considère qu'une entreprise est solvable dès lors que la part des fonds propres dans le total bilan est égale ou supérieure à 20 %.</p>	<p>Le ratio de solvabilité au 31/12/2019 est de 0,63. Les fonds propres représentent donc 63% du total bilantaire.</p> <p>Voir également chiffres-clefs de l'émetteur au point 4.</p>
<p>Risque de perte de la totalité du capital investi :</p>	<p>La perte de la totalité du capital investi ne peut jamais être exclue. Les procédures de dissolution et de répartition des actifs de la coopérative sont définies dans les articles 41 et 42 des statuts de Courant d'Air.</p>
<p>Risque de liquidité :</p> <p>Le ratio de liquidité général (actifs circulants divisés par dettes à court terme) permet d'estimer la capacité de la structure à régler ses dettes à court terme. Pour une entreprise commerciale, il est jugé correct à partir de 1.</p>	<p>Le ratio de liquidité est de 0.93 au 31/12/2019.</p> <p>Un état des flux de trésorerie sur 12 mois (juin 2020 - juin 2021) a montré que l'entreprise est toujours en mesure d'honorer ses engagements à court terme à la date de paiement.</p> <p>Actuellement, le nombre de parts par membre est limité à 3 parts. Cette restriction peut être levée à tout moment. Cette mesure aurait un effet positif sur les liquidités.</p>
<p>Possibilités de remboursement :</p>	<p>L'investissement doit rester au moins 5 ans dans la coopérative. Le démissionnaire doit faire la demande au Conseil d'administration dans le premier semestre de l'année. Le Conseil d'Administration peut décider de reporter le remboursement des parts s'il y a un risque de manque de capital pour la coopérative. L'avis doit être justifié. Plus d'information sur dans nos statuts : <a href="https://www.courantdair.be/wp/wp-content/uploads/2018/02/CA-Statuts-FR-Internet">https://www.courantdair.be/wp/wp-content/uploads/2018/02/CA-Statuts-FR-Internet</a>.</p>
<p>Risque de fluctuation du prix du titre :</p>	<p>Le remboursement éventuel des parts se fera au prix du prix d'achat.</p>
<p>Risques propres à l'émetteur - gouvernance :</p>	<p>En plus des organes légaux (Conseil d'Administration et assemblée générale), la coopérative emploie 5 personnes (3.8 ETP) et dispose de l'expertise dont elle a besoin pour les développements des projets, les animations et le secrétariat. Elle fait appel à des prestataires externes pour la comptabilité, les travaux de graphisme et les outils informatiques.</p> <p>La coopérative est auditée annuellement par un réviseur d'entreprise.</p> <p>Le Conseil d'administration s'efforce d'apporter constamment une information très complète aux</p>

	membres et notamment grâce au rapport d'activité disponible sur le site internet. : <a href="https://www.courantdair.be/wp/project/rapports-annuels-courant-dair/">https://www.courantdair.be/wp/project/rapports-annuels-courant-dair/</a> .
Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :	<p>Le nombre de projets est limité et les risques de développement sont maîtrisés.</p> <p>Les investissements continus permettent d'assurer une diversification des sources de revenus. (Photovoltaïque, éolien et hydroélectricité)</p> <p>Les productions renouvelables sont dépendantes des conditions climatiques mais correspondent aux productibles P90 utilisés dans les plans de financement.</p> <p>Grâce au travail bénévole des administrateurs dans les premières années et à une politique modérée de distribution de dividende, la coopérative a réussi à constituer (au 31/12/2019) une réserve de 740 784 € )</p>
Risques propres à l'émetteur - liés aux subventions :	Une partie des coûts salariaux est couverte par des projets subventionnés. L'objectif à moyen terme est de pouvoir assurer le paiement des salaires grâce aux outils de production. En attendant cette indépendance, l'équipe de Courant d'Air écrit régulièrement de nouveaux projets.
Autres risques :	
Date prévue du break-even	La coopérative verse des dividendes depuis 2012.

## 6. Frais

Éventuels frais liés aux actions.

## 7. Résumé de la fiscalité

Précompte mobilier :	<p>Un précompte mobilier de 30 % est retenu à la source sur les dividendes.</p> <p>Cependant le taux du précompte mobilier est réduit pour les apports effectués à partir du 1er juillet 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 20% de précompte mobilier pour les dividendes attribués lors de la répartition bénéficiaire du deuxième exercice comptable après celui de l'apport.</li> <li>- 15% de précompte mobilier pour les dividendes attribués lors de la répartition bénéficiaire des troisième exercice comptable et suivants après celui de l'apport.</li> </ul> <p><b>Les particuliers assujettis à l'impôt des personnes physiques sont toutefois exonérés de précompte mobilier sur la première tranche de 510,00 euros de dividende. Pour l'année de revenus 2020, exercice d'impôts 2021, le montant de</b></p>
----------------------	--

	<b>l'exonération s'élève à 812€. Le précompte mobilier est retenu par la société et doit être récupéré dans le cadre de la déclaration fiscale.</b>
Autres (tax shelter, etc.) :	Néant

## 8. Informations pratiques

En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à M. Mario Heukemes ([info@courantdair.be](mailto:info@courantdair.be)).  
Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : [contact@mediationconsommateur.be](mailto:contact@mediationconsommateur.be)).

Cette fiche d'information est établie à la date du 01/06/2020.

Courant d'Air sc - Unter den Linden 5/E/1 à 4750 Elsenborn - RPM 0822.180.314 – téléphone : 080 21 69 44